

LOURNAND

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2021

DANS CE NUMÉRO

Éditorial	1
Vos élus et référents de hameaux	2
Commémoration du 11 novembre	2
LA VIE COMMUNALE	3
Logement à louer	3
Électrification de la cloche de l'église	3
L'eau potable à Lournand	4
NOTRE ÉCOLE	6
ENVIRONNEMENT	8
Natura 2000	8
Chevagny bientôt fleuri !	9
Visite des coupes de bois	9
NOS DÉCHETS	10
LA VIE AU VILLAGE	11
Colis de nos aînés.	11
INFORMATIONS IMPORTANTES	11
Recensement reporté	11
Démarchage commercial - ATTENTION	11
Tourisme	11
INFORMATIONS	12
Lecture	12
Promouvoir les professionnels	12

La Mairie

03 85 59 01 09

mairie@lournand.fr

Ouverture Mardi & Vendredi
de 14h à 17h45



Chers concitoyens,

Avec la Covid 19, notre fameux « art de vivre à la française » se trouve bien mis à mal ! Tout ce qui fait le charme de notre vie portée par des valeurs chères à nous, Bourguignons, partage et convivialité en tête, s'est effacé... Triste constat : des choses hier si faciles à réaliser dans nos vies, nos occupations, nos activités en groupe, nos métiers, nos simples courses désormais et pour un temps devenues difficiles voire impossibles. Le premier confinement, en ce qu'il relevait d'une expérience inédite, parenthèse dans nos vies à grande vitesse, aura été finalement assez bien vécu. En revanche, le second dans des conditions différentes nous a été globalement bien plus pénible ! Une lassitude non dissimulée... Un agacement certain mêlé d'inquiétude aussi. Ce virus fait des ravages et pas que sur des sujets dits sensibles ou à risques ; rappelons-nous tristement qu'il est la cause de deux décès sur notre commune en 2020. Il faut donc s'en protéger et protéger les autres !

À l'heure où j'écris ces lignes alors que se dresse par la fenêtre un beau tableau hivernal revêtant de blanc nos belles contrées du Clunisois, nous en sommes encore au couvre-feu à 18h00, faisant partie de ces départements concernés par cet horaire avancé par rapport à l'horaire « national ». Mais pour combien de temps encore, alors que nos voisins européens de part et d'autre reconfinent à tout va et assez strictement, statistiques désastreuses à l'appui ?

Il en résulte que notre traditionnelle cérémonie des vœux du maire, pour la première année de la nouvelle équipe municipale, ne verra hélas pas le jour en ce mois de janvier 2021. Cependant nous avons à cœur de nous réunir aux beaux jours, dès que la situation sanitaire le permettra, dans chaque hameau du village avec l'ensemble de l'équipe municipale pour inaugurer la nouvelle dénomination des rues de la commune dont l'installation des plaques est prévue sur cette deuxième quinzaine de janvier.

Dans ce contexte et malgré celui-ci, tous les membres du conseil se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2021. Que vous-mêmes, vos familles, vos proches ayez la santé ; que vos projets petits et grands, privés et professionnels soient couronnés de succès ; que tous, nous soyons patients, résilients, prudents et que nous puissions entrevoir assez vite la fin de ce long tunnel...

Jean-Pierre MAURICE,
Maire de Lournand.

La vie communale

* VOS ÉLUS ET RÉFÉRENTS DE HAMEAUX

La commune s'est dotée d'adresses électroniques spécifiques, vous pouvez ainsi contacter vos élus :

Jean-Pierre Maurice (Maire) : jpm Maurice@lournand.fr

Michel Gillet (1er adjoint) : mgillet@lournand.fr

Cyrille Léger (3ème adjoint) : cleger@lournand.fr

Florent Maurin : fmaurin@lournand.fr

Julien Paillart : jpaillart@lournand.fr

Camille Tramard : ctramard@lournand.fr

La mairie : mairie@lournand.fr

Pour être au plus près de vous, des référents par hameau sont à votre écoute pour faire remonter vos doléances au conseil municipal.

Collonges / En Bénétin : Michel GILLET - 06 50 26 33 82

St Claude / Les Pendaines : Lætitia CHOCAT-PAYET - 06 63 17 34 61

Le bourg : Marjorie DUMONTOY - 06 71 83 99 55

Chevagny : Florent MAURIN - 06 18 48 14 71

La Chaume / Sous-Lourdon / En Forat : Camille TRAMARD
06 07 65 17 92

et le maire reste joignable au 06 15 65 48 02

Vous souhaitez recevoir les informations de la commune sur votre messagerie électronique ?
Envoyez un mail à la mairie avec comme objet : « Inscription envois informations communales ».

* COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Crise sanitaire oblige, nos commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont eu lieu sans public, nous privant au passage de deux moments privilégiés d'échanges entre les habitants et les membres de l'équipe municipale. Le 11 novembre dernier, le trompettiste Guy TOUVRON a accompagné l'équipe municipale pour une commémoration en musique et qui ne soit pas au rabais. Retour en images.



Crédits photos : Lionel Chocat, Laëtitia Chocat-Payet, Florent Maurin, Cyrille Léger.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Maurice.

Rédaction et maquette : commission communication, Cyrille Léger.

Merci à tous les contributeurs de ce bulletin. **Impression** sur papier recyclé - B71 Print - Janvier 2021

La vie communale

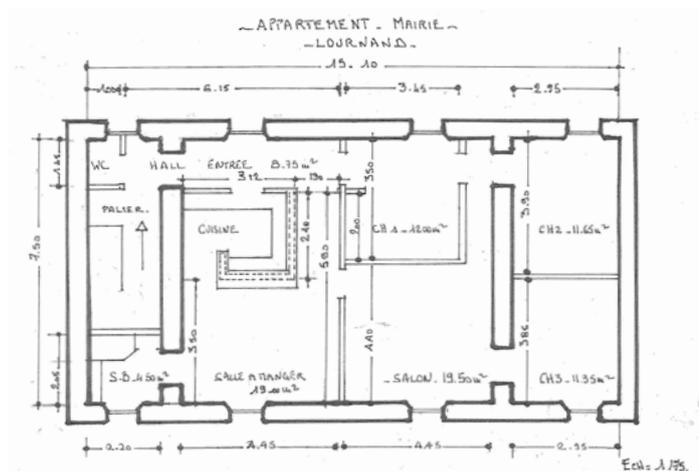
* LOGEMENT À LOUER

Les travaux de modifications et de refecton de l'appartement situé au-dessus de l'école sont presque finis. D'une surface de 90m², il comprend 3 chambres indépendantes, une cuisine toute équipée avec meubles et appareils neufs, et une salle de bain dotée d'une douche à l'italienne. Très lumineux par ses ouvertures et ses peintures claires, il bénéficie du soleil presque toute la journée.

Disponible début février.

Dossier à déposer auprès de la mairie.

Ce logement est idéal pour une famille.



* ÉLECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE

La souscription ouverte auprès de la **Fondation du Patrimoine** en 2019 a permis de récolter 7170 euros. La commune remercie vivement ceux qui, par leur don, ont contribué à la collecte de cette somme.

La souscription est toujours en cours et la possibilité est offerte à ceux qui souhaiteraient contribuer à cette rénovation d'envoyer leur don à :

Fondation du Patrimoine
Eglise Sainte Marie de Lournand (71)
88 Rue Jean-Jacques Rousseau
21051 Dijon Cedex

Vous trouverez des bons de souscription en mairie.

La commune souhaite vivement pouvoir effectuer ces travaux en 2021.



L'eau, renouvellement de l'affermage

* L'EAU POTABLE À LOURNAND

Cette année 2020 écoulée aura été celle d'un gros chantier pour la municipalité de Lournand sur le chapitre de l'eau potable. Initié sous la précédente mandature et pour cause, puisque notre affermage actuel prenait fin en décembre 2020 sans nouvelle possibilité de prolongation. Il avait été acté le 10 mars dernier par le conseil municipal de recourir à nouveau à ce mode de gestion, à savoir de retenir le principe d'une délégation de service public d'eau potable et avaient été arrêtées les caractéristiques du futur contrat que devra assurer le délégataire ainsi que la durée de celui-ci, fixée à 7 ans.

Résumé de la procédure.

Le 11 juin 2020, Le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises comprenant notamment : le règlement de consultation, le projet de contrat et ses annexes, les pièces annexes contenant les caractéristiques du service (inventaire du patrimoine, plans, comptes-rendus techniques, montant des impôts/taxes, consommations électriques, etc.). La parution a été faite le 21 juillet sur KLEKON¹ et le 23 juillet aux annonces légales du Journal de Saône-et-Loire avec date limite de remise des candidatures fixée au 9 septembre 2020. Le 6 août 2020, une visite de toutes les installations dans le cadre de la consultation a été effectuée. Le 24 septembre 2020, la commission de délégation de service public composée de madame Pey Regad Pellagru, de messieurs Gillet et Paillart ainsi que du maire s'est réunie pour procéder à l'analyse des candidatures et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Les deux candidats ayant remis un pli ont été retenus à savoir SAUR et SUEZ et le SYDRO 71, intervenant en qualité d'assistance

à maîtrise d'ouvrage, a été chargé de l'analyse des offres. Le 21 octobre 2020, la commission de délégation de service public s'est réunie pour analyser les offres reçues, a engagé les discussions avec les sociétés SAUR et SUEZ qu'elle a auditionnées pendant une heure trente chacune. Dans la foulée, le 27 octobre une première série de questions a été posée aux candidats SAUR et SUEZ sur leur offre technique et financière. Nous recevions le 5 novembre 2020 leurs réponses aux questions posées avec une amélioration de leurs offres initiales. Le 12 novembre, une seconde série de questions était soumise aux candidats, leur demandant leur meilleure offre financière. Le 16 novembre, les candidats SAUR et SUEZ remettaient leurs réponses aux questions posées. L'entreprise SAUR n'a pas fait évoluer sa proposition financière, SUEZ a proposé de nouveaux tarifs améliorés. Le 17 novembre 2020 marquait la clôture des négociations. Le 23 novembre 2020, le conseil municipal était régulièrement convoqué par le maire à une séance le 10 décembre 2020 remettant à chaque conseiller son rapport exposant les motifs du choix de l'entreprise

¹ plateforme de dématérialisation des appels d'offres



et l'économie générale du contrat, le projet de contrat, le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission de délégation de service public. Le 10 décembre 2020, le conseil municipal entérinait le choix de SUEZ et la signature du contrat a eu lieu le vendredi 18 décembre en mairie de Lournand. Le processus s'est poursuivi avec la notification au contrôle de légalité en préfecture de Saône et Loire, la notification du contrat en recommandé à l'entreprise SUEZ et la publication dans les prochains jours au journal d'annonces légales.

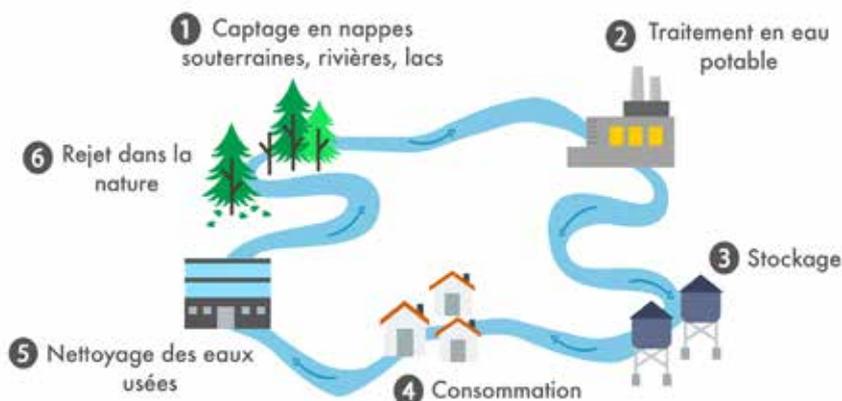
Résumé sur l'économie du nouveau contrat

La phase de négociation importante menée avec les candidats SAUR et SUEZ a permis d'obtenir des gains substantiels visant à ramener le prix de l'eau au plus près du tarif actuel tout en conservant des engagements importants de leur part ainsi que des propositions techniques répondant au cahier des charges. L'offre SUEZ a notamment été retenue pour son souhait exprimé de performance et d'exemplarité vis-à-vis des enjeux de continuité de service, d'une démarche d'économie d'eau par amélioration du rendement, de la qualité de l'eau distribuée et de la gestion du patrimoine. Les investissements pris en charge par SUEZ étaient notamment des points essentiels de notre cahier des charges dans



son volet sécurité à savoir l'installation de dispositifs anti-intrusion avec alarme reliée à la télégestion de l'ensemble des ouvrages de la commune et la mise en place de deux débitmètres permettant d'améliorer la sectorisation afin de suivre en temps réel les volumes et débits de fuite nocturnes pour une meilleure maîtrise des fuites. D'autres critères ont prévalu : notamment la transparence sur le renouvellement annuel réalisé par la délégataire (SUEZ) et l'amélioration de la dotation de renouvellement par rapport au précédent contrat, l'implantation de proximité (à Charnay-Lès-Mâcon) aussi bien pour l'exploitation du service que pour l'accueil des abonnés. À cela s'ajoutent en faveur de SUEZ une offre financière plus favorable que son concurrent et notamment aussi pour les prix pour de gros consommateurs ainsi que dans la formule d'actualisation des prix davantage représentative des charges d'exploitation. Les prix négociés sont des prix fermes applicables au 1er janvier 2021. Ils ne varieront annuellement qu'à partir du 1er janvier 2022 par application de la formule de révision prévue au contrat. Pour les tarifs de la redevance aux usagers, la part fixe annuelle s'élève à 87 euros et la part proportionnelle au m³ consommé à 1,28 euros/m³.

Le circuit de l'eau du robinet





NOTRE ÉCOLE : UN ATOUT

Vous passez souvent devant l'école de Lournand, vous entendez sûrement les enfants jouer dans la cour, vous l'avez peut-être même fréquentée, mais... la connaissez-vous vraiment ? Voici un article pour vous la présenter en détail.

Notre école fait partie d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui rassemble les enfants de quatre villages : Lournand, Massilly, Flagy et Bray. Aujourd'hui, presque 80 inscrits, de la toute petite section de maternelle au CM2, se répartissent dans quatre classes. La première est à Lournand (toute petite, petite et moyenne sections de maternelle) et les trois autres à Massilly (de la grande section de maternelle au CM2). Cela signifie que la continuité pédagogique est assurée pendant l'intégralité de la scolarité de primaire. Il n'y a pas de rupture entre maternelle et élémentaire, et la classe de double niveau grande section - CP permet même une transition tout en douceur - avec notamment une Atsem présente tous les matins. En outre, les plus jeunes bénéficient donc, à Lournand, de leur espace à eux. Et quel espace !

Notre école communale est en effet parfaitement adaptée à leurs besoins. D'abord, la salle de classe est spacieuse, lumineuse et bien organisée. Les enfants profitent par ailleurs d'une seconde salle toute aussi grande, dédiée quant à elle à la motricité, au jeu en intérieur et à la pratique de la musique. Pour les activités en extérieur, la cour de l'école a récemment été rénovée



et elle s'est vue redécorée cet été. Les petits et leurs enseignantes peuvent également bénéficier d'un jardin privé, idéal pour favoriser le contact avec la nature, le jardinage et le jeu (notamment grâce aux fameuses «maisons des trois petits cochons» qui s'y trouvent). L'équipe pédago-



Les grandes sections de Massilly

gique tire souvent parti du cadre idyllique que propose notre village : vendanges des vignes de Castrum Lordo, promenades en forêt, visite des jardins ou des élevages agricoles des voisins de l'école sont autant de sorties enthousiasmantes et réalisables sans prendre le bus - une aubaine ! Enfin, dans le cadre du plan École numériques innovantes et ruralité (ENIR), le RPI a cette année été doté de 14 tablettes et 2 vidéoprojecteurs. 3 tablettes et 1 vidéoprojecteur sont ainsi en permanence à disposition à Lournand, et permettent aux enfants d'écouter (avec un casque) des histoires enregistrées, de se familiariser avec le traitement de texte, de prendre en photo leurs créations, de filmer leurs représentation de théâtre etc. - le tout avec modération, bien sûr !

Quand ils seront plus grands, les élèves pourront poursuivre leur scolarité dans les trois classes abritées par l'école de Massilly qui, elle non plus, ne manque pas d'atouts. D'abord, pour les jours de beau temps, le site peut faire valoir sa proximité avec la voie verte, avec un grand espace de sport situé devant la salle des fêtes de la ville (qui accueille les activités sportives d'intérieur en hiver), ainsi qu'avec un jardin avec verger bien utile pour éduquer sensibiliser, familiariser les enfants à la nature. Les classes, en plus d'être pourvues des équipements du plan ENIR, sont équipées d'un tableau blanc interactif.

Mais ce sont aussi les services proposés par le RPI qui le rendent attractif, à commencer par une garderie aux horaires étendus : elle commence le matin dès 7h45 (sur réservation), et dure le soir

POUR LE TERRITOIRE



jusqu'à 18h30. Et le tarif est très compétitif : 2€ par heure, avec une facturation au plus juste. La garderie est couplée avec un service de ramassage scolaire qui dessert les quatre communes matin et soir. Ce service est gratuit, écolo et très pratique, car même les élèves les plus jeunes peuvent passer le début de matinée à Massilly avant d'être remontés à Lournand pour le début de la journée d'école (à 8h35), accompagnés par l'Atsem de la classe. En outre, sur le territoire de Lournand, des solutions de garde complémentaires existent, comme la Maison des assistantes maternelles (MAM) devant laquelle le bus s'arrête matin et soir, ou les assistantes maternelles du bourg qui peuvent emmener et récupérer les enfants à pied à l'école.



Les tous petits, petits et moyens de Lournand en compagnie de l'équipe pédagogique : Julie Lemeunier et Sophie Poulain (enseignantes), Martine Poncet (ATSEM), Cécile Courrot (employée SIVOS).

La cantine du RPI est d'une grande qualité, notamment parce que les plats sont cuisinés sur place à Massilly par la cantinière et livrés dans la matinée à Lournand par liaison chaude. Le menu propose un repas sans viande par semaine, et beaucoup de produits locaux ou bio. Les repas respectent les préconisations de l'éducation nationale en matière d'équilibre alimentaire, et leur tarif est très raisonnable (de 4 à 4,50€ par repas). D'ailleurs, les parents curieux peuvent (hors COVID) venir déjeuner quand ils le souhaitent, sur simple demande préalable.

Au chapitre des points positifs du RPI, on pourra encore citer la bibliothèque de Massilly, dont les

bénévoles se rendent à Lournand tous les 15 jours pour permettre aux enfants de faire leur choix dans des caisses de livres fournies, ou encore une amicale des parents très dynamique qui organise des festivités, ventes et autres événements pour financer les sorties et voyages des écoliers (comme par exemple la classe verte de trois jours dans le Jura, il y a deux ans).

Vous l'aurez compris, le RPI et la classe de Lournand sont une chance pour les enfants. Mais avoir une école vivante et dynamique rend également notre village plus vivant et plus attractif. Alors n'hésitez pas à faire passer le mot autour de vous aux jeunes parents en quête d'un coin où il fait bon s'installer ! Des enfants de communes extérieures au RPI peuvent également être accueillis avec l'accord préalable de leur commune de résidence et du Sivos. Nous accueillons en ce moment des enfants de Cortambert, d'Ameugny ou de Sigy-le-Châtel par exemple.

Et si vous faites partie des nouveaux arrivants, justement, bienvenue ! Pour l'année prochaine, on ne sait pas encore comment le calendrier scolaire se répartira, mais pour l'instant, il s'étale sur 4,5 jours d'école par semaine, avec en complément facultatif de super Temps d'activités périscolaires : éveil musical, poterie, théâtre d'ombres, marionnettes, cirque, sport, développement durable... Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les représentants de parents (Cyrielle au 06 67 37 10 64 ou Céline au 06 03 48 89 16).

INSCRIPTION

Pour obtenir les papiers nécessaires à toute nouvelle inscription, vous pouvez contacter :

la mairie (marie@lournand.fr) ou,

la directrice du RPI, Julie Lemeunier (07104407@ac-dijon.fr ou 0385591105).

En plus des formulaires destinés aux mairies et à l'école, vous devrez fournir une copie du livret famille (page des parents et de l'enfant) ainsi qu'une attestation de vaccination DTPolio. Si votre enfant était préalablement déjà inscrit dans une autre école, il vous faudra ajouter un certificat de radiation délivré par celle-ci.



Vie locale



* NATURA 2000

Un outil pour préserver la biodiversité sur notre territoire

La commune de Lournand fait partie du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois ».

Mais qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un site Natura 2000 est un territoire qui a été reconnu au niveau de l'Europe car abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines sont rares et menacées de disparition. Leurs milieux de vie, appelés « habitats naturels », font partie intégrante de nos paysages mais certains sont modifiés par des changements de pratiques et tendent à disparaître.

À l'échelle de l'Europe, cela constitue un véritable réseau couvrant plus de 18% de la surface de l'Union Européenne et 13% de la surface française.



Et sur notre territoire, quelles sont les espèces que l'on préserve ?

Parmi les nombreuses espèces recensées sur notre site Natura 2000, on retient la présence d'espèces emblématiques telles que le sonneur à ventre jaune qui est un petit crapaud dont l'existence sur notre territoire est liée au maintien de points d'eau peu profonds. Plusieurs espèces de chauves-souris y trouvent aussi des habitats favorables pour se reproduire et chasser. Le réseau de haies, très important dans notre paysage joue pour elles un rôle essentiel car il permet leurs déplacements



et leur alimentation. Des suivis scientifiques sont régulièrement menés sur le site pour suivre les populations et enrichir la connaissance du territoire.



Que pouvons-nous faire pour participer activement à cette démarche ?

Le programme Natura 2000 vise à maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les populations d'espèces et leurs habitats avec la particularité, contrairement à d'autres démarches environnementales plus réglementaires, d'intégrer toutes les activités socioéconomiques qui façonnent le paysage dans chacun des projets. Chaque dossier est concerté et l'adhésion des acteurs ruraux est recherchée. Des mesures de gestion spécifiques sont ainsi mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 basés sur le volontariat. Depuis déjà une dizaine d'années, les agriculteurs du territoire ont la possibilité de signer des contrats agricoles appelés Mesures « agro-environnementales ». Tout propriétaire privé peut aussi s'engager dans le dispositif et mobiliser des financements de l'État et de l'Europe pour des projets tels que la restauration de zones humides ou de mares, l'entretien du bocage, la mise en place de dispositifs favorables aux chauves-souris dans la rénovation du bâti, etc.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou si vous souhaitez réfléchir à un projet en faveur de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter un animateur Natura 2000 à :

natura.grosne.clunisois@orange.fr

ou au 03 85 59 13 18.



* CHEVAGNY BIENTÔT FLEURI !

Le hameau de Chevagny est désormais doté d'une belle plate-bande de fleurs ! Pour l'instant, bien sûr, le chèvrefeuille, les roses hellébore, les iris, le jasmin, les roses trémières et autres sont encore en sommeil. Mais au printemps prochain, toute cette verdure devrait fleurir pour le plus grand plaisir des yeux... et des narines !

On doit cette prouesse aux efforts de deux jardinières bénévoles, les voisines Elisabeth De Ceaurriz et Jocelyne Fargier. En sortant leurs outils plusieurs matinées et après-midis sur une période de quinze jours, elles ont pu mettre en terre des

plantes fournies par leurs bons soins, mais aussi grâce à des dons de madame Simonet (de Collonges) et de monsieur Hild. Il paraît qu'il a fallu jouer de la bêche et que c'était assez physique, mais le résultat en vaut la chandelle !

Si vous aussi, vous souhaitez créer et entretenir des espaces verts dans le village, n'hésitez pas à vous signaler. La mairie peut vous aider à mettre vos efforts en commun, mais également vous fournir des plants et bulbes sur demande !

* VISITE DES COUPES DE BOIS

L'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants (chauffage, cuisine).

La coupe de bois permet de réduire la densité d'arbres sur une surface forestière, dans le but de privilégier la croissance de certains arbres choisis, en leur permettant de profiter de plus d'espace, de lumière, d'eau pour s'épanouir en force et en qualité.

Le 18 novembre, une visite était organisée par les membres de la commission forêts (Jacques Duplessis - Michel Gillet et monsieur le maire) sous le parrainage de l'Office national des forêts,



représenté par M. Stéphane Carrusca. Ce fut l'occasion de constater l'état de nos forêts et de déterminer les parcelles à proposer en affouages.

Les affouages permettent aux habitants de Lournand de se procurer du bois de chauffage. à eux d'en assurer la coupe pendant l'hiver et le débardage du printemps à fin septembre.

Ces coupes sont destinées à un usage personnel. Le bois ne peut en aucun cas être utilisé pour la revente.

Cette année 11 affouagistes ont participé au tirage au sort des lots, composés de perches, chablis, têtes de chênes et autres.

La commission forêts et l'Office national des forêts proposent d'organiser une à deux « ballades pédagogiques » en forêt pour les personnes intéressées (familles, enfants...) animées par Stéphane Carrusca, agent ONF. Ces ballades pourraient être organisées au printemps 2021. Pour plus de renseignements et inscriptions, contacter Michel Gillet (1^{er} adjoint).

mgillet@lournand.fr



Nos déchets



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La prévention vise à réduire les déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités ayant la compétence collecte des déchets, ont l'obligation d'élaborer un Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) recensant les objectifs, actions et moyens mis en œuvre pour réduire les déchets sur le territoire.

Depuis 2010, le SIRTOM de la vallée de la Grosne est engagé dans la réduction des déchets. Il a mené un programme de prévention de 2010 à 2015 puis de 2015 à 2018 en parallèle de la labellisation Territoire zéro déchet zéro gaspi. Aujourd'hui engagé dans un contrat d'objectifs d'économie circulaire 2018-2021, le SIRTOM répond à la réglementation en menant un PLPDMA sur la période 2020-2026.

Les actions mises en place doivent permettre de réduire de 17% l'ensemble des déchets et de 27% les ordures ménagères et collectes sélectives à l'horizon 2026.

Le projet de PLPDMA du SIRTOM doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA). Avant son adoption par le conseil syndical du SIRTOM d'ici la fin du premier semestre 2021, vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet de PLPDMA du 16 décembre 2020 au 16 mars 2021.

Il est mis à votre disposition ci-dessous en téléchargement libre

Lien vers le PLPDMA : <http://www.sirtomgrosne.fr/wp-content/uploads/2020/12/PLPDMA-VERSION-PUBLIQUE.pdf>

Il est consultable en version papier à l'accueil du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, 16 rue Albert Schmitt à Cluny, aux horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30.

Vous pouvez faire parvenir vos remarques et suggestions par courrier à l'adresse du SIRTOM ou en remplissant directement le formulaire en suivant le lien :

Donnez votre avis, cliquez ICI : <https://framaforms.org/avis-sur-le-programme-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles-1608113711>

À l'issue de la consultation publique, une synthèse des avis reçus sera réalisée et diffusée aux membres du conseil syndical du SIRTOM.

Merci par avance pour vos contributions et votre participation !

Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
2019 – 2021 : Le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'engage

4 Axes d'actions

- 1 – Mieux produire
- 2 – Mieux consommer
- 3 – Mieux gérer nos déchets
- 4 – Boucle locale d'économie circulaire de valorisation organique

Ensemble,
prouvons qu'un territoire rural peut aussi participer à la transition écologique !

citoyens
communes
artisans écoles
commerçants
entreprises
associations

1er
GASPIPAGE

SIRTOM de la Vallée de la Grosne
www.sirtomgrosne.fr



* COLIS DE NOS AINÉS.

Comme le veut la tradition bienveillante dans notre petite commune, ceux d'entre vous, âgés de 75 ans révolus, se sont vus remettre un colis porté par des membres de l'équipe municipale. Dans une logique de circuit court et en soutien aux producteurs locaux, il avait été décidé que ces paniers seraient composés exclusivement de produits du terroir local. Si le contexte COVID 19 limitait les contacts, la qualité des échanges dans le respect des consignes sanitaires est un beau témoignage de l'intérêt des habitants pour leur lieu de vie et les projets menés par l'équipe municipale.



INFORMATIONS IMPORTANTES

* RECENSEMENT REPORTÉ



Lors du dernier bulletin nous nous préparions à organiser le recensement. Malheureusement avec la COVID l'enquête a été reportée à 2022. **Aucun agent recenseur** ne circulera sur la commune.

* DÉMARCHAGE COMMERCIAL - ATTENTION

Il nous a été signalé plusieurs cas de démarches commerciales d'entreprise auprès d'habitants de Lournand, où les entreprises font référence à un partenariat avec la commune ou alors se recommandent de la mairie de Lournand. Cela a notamment été le cas d'une entreprise de démolition de toitures. **Il est à noter que la mairie ne promeut ni n'a de partenariat avec quelque entreprise que ce soit. Toute démarche commerciale d'une entreprise faisant référence à la mairie de Lournand est une démarche malhonnête, frauduleuse et abusive.** Nous vous invitons à la considérer comme telle et nous signaler chaque fois que vous aurez à faire à ce genre de pratique.

* TOURISME - DÉCLARATIONS À EFFECTUER EN MAIRIE.

Petit rappel : chaque propriétaire de gîte ou chambres d'hôtes sur la commune doit faire sa déclaration en mairie et disposer d'un numéro SIRET afin de respecter la législation en vigueur. Si vous avez ouvert récemment ou ouvrez en 2021 un meublé de tourisme, il est donc impératif de vous faire connaître en mairie et de remplir l'imprimé déclaratif correspondant. Vous serez de plus mis en contact avec les équipes intercommunales du tourisme et recevrez toutes les informations utiles pour vous-mêmes et pour les touristes et notamment tout ce qui concerne la taxe de séjour.



INFORMATIONS

* LECTURE

Notre territoire est fort d'une histoire et d'un patrimoine que beaucoup nous envient.

Pour en évoquer les essentiels comme les pépites, Pierre-Michel Delpeuch, maire de La Chapelle sous Brancion et président du Pays d'Art et d'histoire entre Cluny et Tournus s'est lancé dans l'écriture d'une collection sur notre patrimoine. « Les essentiels du pays d'art et d'histoire Entre Cluny et Tournus » sont un corpus de 3 volumes qui inspectent, racontent et font découvrir.

Après le premier ouvrage « Contempler - Le Pays PAYSAGES » paru fin 2018, les deux volumes suivants sont maintenant disponibles depuis fin 2020.

«**2 - Raconter - Un Pays, des HISTOIRES**» est un livre accordéon d'une centaine de pages.

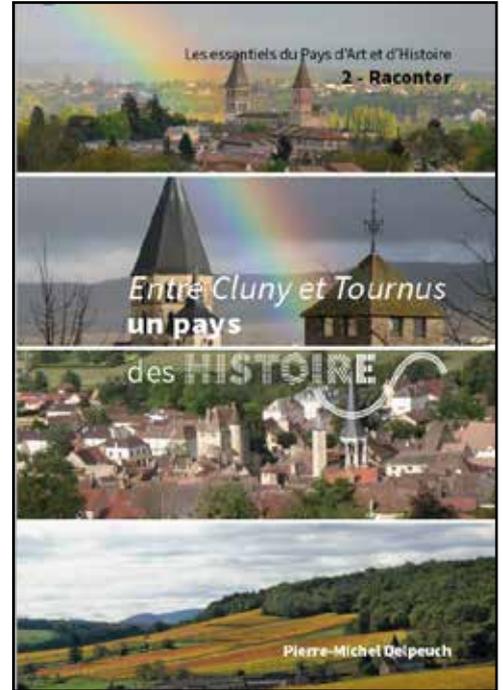
Au recto : En 4 frises historiques illustrées de photos, présentation des histoires comparées de Tournus, Cluny, Saint-Gengoux-le-National et Lugny.

Au verso : Pas à pas, le patrimoine ; lointaines origines ; Terre de roman ; maisons des villes ; maisons des villages ; châteaux ; patrimoine hospitalier ; patrimoine de la vie quotidienne

«**3 - Découvrir / Parcours en 100 COUPS DE COEUR**»

En dix étapes entre Tournus et Cluny, laissez-vous guider par des photographes désireux de partager avec vous leurs émerveillements au long des routes et chemins. 220 pages.

Ces ouvrages sont disponibles dans les librairies de Tournus et Cluny, les offices de tourisme, ou auprès de l'auteur pm.delpauch@gmail.com



JE SUIS UN PROFESSIONNEL À LOURNAND

Notre cher village compte environ 350 habitants. Parmi ces habitants nous souhaitons mettre en valeur les professionnels. Notre intention est de vous connaître, vous les indépendants qui ont leur siège social à Lournand : comme les entreprises, artisans, artistes, commerçants, agriculteurs...

La richesse de nos habitants sera mise en valeur par des portraits.

Si vous souhaitez être les premiers, contactez-nous par téléphone au 06 07 65 17 92 ou par la messagerie mairie@lournand.fr.

Nous prendrons contact avec vous au fur et à mesure de la parution des bulletins.

